

MAIRIE de SEMPIGNY

DÉPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Compiègne
Canton de Noyon



L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'Organe Délibérant qui sera affichée en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Le compte rendu est remplacé par le Procès Verbal signé par le Maire et le Secrétaire de séance et publiée à l'issue du Conseil Municipal suivant :

Délibérations de la séance du Conseil Municipal **du Mardi 4 avril 2023 :**

Délibération n° 14	Vote des taux de taxes 2023	Approuvée
Délibération n° 15	Diagnostic des réseaux eaux usées et eaux pluviales	Approuvée
Délibération n° 16	Feu d'artifice à l'occasion de la fête de la musique	Approuvée
Délibération n° 17	Budget primitif 2023 : Eau potable	Approuvée
Délibération n° 18	Budget primitif 2023 : Assainissement	Approuvée
Délibération n° 19	Budget primitif 2023 : Commune	Approuvée
Délibération n° 20	Demande d'aide à la préscolarisation auprès du CD60	Approuvée
Délibération n° 21	Passage à la nomenclature M57	Approuvée
Délibération n° 22	Rapport d'activité 2021 de la CCPN	Approuvée
Délibération n° 23	Modification du tracé du Chemin de Compostelle	Approuvée